

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval le mardi 11 décembre 2018, le conseil de la MRC a adopté un règlement portant le numéro 261-2018 ayant pour objet d'abroger le règlement n° 174-2006 visant à préciser l'heure et le jour des séances, des comités pléniers et des rencontres de réflexion de la MRC du Domaine-du-Roy.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement en se présentant, aux heures normales d'ouverture de bureau, à la MRC du Domaine-du-Roy.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi après l'accomplissement des formalités prescrites.

DONNÉ à Roberval ce douzième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-huit.



Steeve Gagnon  
Directeur général adjoint